

## Fixation des prix

Il est préférable de donner les prix CAF (coût, assurance et fret) en dollars australiens, mais il faut également indiquer les prix FAB (franco à bord) pour les fins du calcul des droits à l'importation. Les prix établis en dollars américains ou canadiens sont habituellement acceptables.

## Modalités de paiement

La majorité des importateurs australiens reconnus respectent les conditions de paiement établies. L'exportateur peut se renseigner sur la situation financière des entreprises australiennes par l'intermédiaire de sa banque, du Haut-Commissariat du Canada à Canberra ou des consulats généraux du Canada à Sydney et à Melbourne. Si des rapports de solvabilité sont nécessaires, l'exportateur doit en assumer les coûts. Les conditions de paiement varient, mais la plus courante est la traite à vue contre documents. Les exportateurs avertis négocient diverses conditions de crédit avec leurs agents.

## Recouvrement des dettes

Pour se protéger contre les mauvaises créances, l'exportateur peut effectuer une enquête sur la situation financière de l'acheteur étranger avant de lui expédier les marchandises. Il existe plusieurs agences de crédit et de recouvrement solides dans chaque capitale d'État, mais il est préférable que l'exportateur canadien consulte au préalable son agent, sa banque ou le bureau canadien de commerce approprié en Australie.

## Assurances

L'entreprise qui est intéressée à exporter en Australie doit songer sérieusement à recourir aux services de la Société pour l'expansion des exportations. Il s'agit d'une société d'État qui offre des assurances des exportations et des assurances crédit, des garanties financières et d'autres services.